



Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance d'Annecy
BP 2321
74011 ANNECY Cédex

La Tour du Pin le 8 septembre 2011

Concerne : votre courrier E.M./jr - b900 - 949-08
Musée des Trois Guerres - Sterna

Monsieur le Procureur

Notre adhérent, Monsieur STERNA m'a appelé en tant qu'expert pour que je puisse vérifier le classement d'armes stockées au Greffe du Tribunal d'Annecy et au Commissariat de Police.

Mais quand je suis arrivé le mercredi 29 juin 2011 au tribunal et au Commissariat, les armes avaient été démenagées la veille pour destruction.

C'est avec effarement que j'ai appris que l'expert en balistique au Laboratoire de Police scientifique d'Ecully (69) avait classé (à tort) en 4^{ème} catégorie des carabines 22 LR munies de chargeurs alors qu'il avait classé en 7^{ème} catégorie (à raison) les mêmes armes dépourvues de leur chargeur.

C'est aussi avec beaucoup d'étonnement que je constate que des épaves totalement bloquées, donc « *inaptés au tir de toutes munitions* » ont été classées dans leurs catégorie d'origine (1^{ère} ou 4^{ème}). Pourtant, l'arrêté du 15 novembre 2000 (NOR: EFC0002242A) introduit la notion d' « *état de ferraille... .. des éléments classés (canon, chambre, mécanisme de fermeture, barillet, chargeurs)* »

Ces armes étaient exposées dans le musée des trois guerres de Monsieur STERNA depuis des années, à l'intérieur de vitrines, totalement inaccessibles du public. A tel point, que leur extraction des vitrines a été pour le moins « *acrobatique* ». On est loin du « *trouble de l'ordre public* ».

En tant que défenseur du patrimoine historique et armurier, je suis scandalisé que des objets parfaitement inoffensifs soient voués à la destruction à la suite d'une simple erreur d'expertise.

Si par le passé, tous les objets légués par l'histoire avaient été traités de la sorte, nos musées seraient vides aujourd'hui. Quand la justice procède à la destruction d'objets anciens sans s'assurer de leur intérêt historique cela peut paraître excessif et préjudiciable au devoir de mémoire et patrimoine national. Et pourtant nous sommes au début du XXIème siècle, bien conscient de ces notions culturelles.

Cela d'autant plus que notre association est participe depuis deux ans au processus de réforme de la réglementation des armes visant à la rendre plus « réaliste » concernant les armes historiques ou de collection en raison de leurs « *caractéristiques techniques ou de leur destination.* »

Je vous demande, Monsieur le Procureur, de donner toutes instructions utiles pour que ces destructions ne se produise pas et qu'une « véritable » expertise soit effectuée afin de sauver ce patrimoine inestimable qui manquera forcément aux générations futures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Jacques BUIGNE
Président de l'UFA

Copie à Aldo STERNA